



La solidarité en action

PROJET

ASSOCIATIF

2021 - 2025

■ SOLIDARITÉ ■ ÉGALITÉ ■ CITOYENNETÉ ■ LAÏCITÉ



SOMMAIRE

Le mot du Président.....	1
--------------------------	---

1 PREAMBULE

1.1 Historique.....	2
1.2 Identité et valeurs : LAICITE – CITOYENNETE – SOLIDARITE – EGALITE.....	3

2 ETAT DES LIEUX

2.1 Plans, projets et schémas d'appui	4
2.2 Réalités démographiques	5
2.3 Mission(s).....	7
2.3.1 Le domaine social et médico-social	9
2.3.1.1 Le Centre d'Action Médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.)	9
2.3.1.2 Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)	10
2.3.2 Dans le domaine de l'accompagnement de l'adolescent et de sa famille	11
2.3.3 Dans le domaine de la solidarité, de l'assistance pédagogique, de l'éducation et des loisirs	12
2.4 Synthèse diagnostique	13

3 ORIENTATIONS-OBJECTIFS-PLAN D'ACTION14

3.1 Philosophie générale du projet.....	14
3.2 Orientations du projet associatif	15

4 SUIVI ET EVALUATION DU PROJET17

5 CONCLUSION.....18



Le mot du Président,

Ce nouveau projet associatif s'inscrit dans la volonté du mouvement PEP National, soucieux de répondre au mieux à l'évolution des besoins de celles et ceux qui justifient nos missions. Il est donc conçu et organisé, construit et placé sous le signe de l'adaptabilité, respectueux des transformations sociales, affirmant son ambition inclusive comme pilier de son engagement.

Il détermine nos stratégies d'accompagnement des enfants, adolescents et leurs familles sur le département, avec le souci de respecter la commande publique.

Notre contribution solidaire à une école de la République est sans ambiguïté ; elle devra s'exprimer par un développement des liens sociaux et une approche participative renforcée.

Notre association n'oublie pas la richesse de ses engagements interdépartementaux et régionaux qu'elle souhaite poursuivre. En même temps, elle fait délibérément le choix de privilégier une politique de proximité, dans le cadre d'une consolidation élargie des liens sur le département, avec la collaboration de nos partenaires institutionnels.

L'adaptabilité sera la clé de la réussite ; elle implique une adhésion de tous, nous obligeant à dépasser les inconforts, les difficultés nouvelles inhérentes à l'évolution indispensable des pratiques, dans le cadre de la solidarité PEP qui doit rester notre force principale.

Au cœur de l'action au quotidien, tous les salariés doivent être ambassadeurs des valeurs que nous défendons. Les équipes sont assurées de notre soutien, de notre confiance, soucieux que nous sommes de les accompagner dans cette dynamique synonyme d'efficacité, de réussite au bénéfice des usagers, mais aussi de reconnaissance et de pérennité de notre action conjuguée.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de l'ensemble des acteurs de notre mouvement et de nos partenaires, ainsi que sur celui de l'ensemble des personnels des établissements et services pour que les projets d'action soient à la hauteur de nos ambitions vers une société toujours plus juste et inclusive.

Le Président, Jean-Claude TRUNDE

1 PREAMBULE

1.1 Historique

En 1915, sous l'impulsion du philosophe Xavier Léon, des inspecteurs d'académie et des instituteurs créent l'œuvre des pupilles de l'école publique, dans le but de « venir en aide aux orphelins de guerre ».

Le 1^{er} janvier 1916, le président des PEP, Louis Liard, lance « le sou des pupilles » et écrit :

« Mes enfants,

Je sais combien vous avez été bons et généreux depuis le début de la guerre. A toutes les œuvres qui vous ont été signalées, vous avez donné, donné encore sans vous lasser. Je viens aujourd'hui tendre la main pour une œuvre qui, plus que tout autre, doit toucher vos cœurs de petits Français.

Vous n'ignorez pas que des milliers de soldats, morts glorieusement pour notre France, ont laissé de jeunes enfants, sans laisser toujours de quoi vivre et s'instruire. Votre Recteur, vos Inspecteurs, vos Proviseurs, vos Professeurs, vos Instituteurs, vos Institutrices ont pensé que vous ne refuseriez pas de faire, avec eux, quelque chose pour ceux de ces pauvres orphelins qui seront vos camarades dans les écoles de la République...

Je n'ai pas besoin de vous dire que vous avez une dette envers eux. Vous le sentez, vous le comprenez de vous-même. C'est au sang de leurs pères, versé pour nous et pour ceux qui viendront après nous, que vous devez d'avoir une patrie libre, respectée, glorieuse, où renaîtra la douce paix, avec son travail, sa richesse et ses joies. Le bonheur dont vous jouirez sera fait en grande partie de leur malheur.

Vos maîtres et vos maîtresses vous diront ce que vous pouvez pour eux. Vous voudrez certainement les traiter comme des frères et des sœurs d'adoption. Chacun donnera selon ses moyens.

Pour contribuer à l'œuvre, il suffira d'un sou, d'un petit sou par mois.

On s'en rapporte à vos consciences, à vos cœurs ».

Dès 1916, l'œuvre des pupilles de l'école publique de la Creuse est créée.

En 1917, les associations départementales décident de s'associer et de créer une fédération.

Bien au-delà de son rôle d'aide aux orphelins de la guerre, la Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (FGADPEP) porte des actions de solidarité et d'éducation pour répondre aux besoins des enfants, des adolescents, des jeunes majeurs et des familles en difficulté et en souffrance.

C'est en 1972 que l'œuvre des pupilles de la Creuse devient l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Creuse « PEP 23 ». Ses statuts sont agréés par la fédération.

En 2003, elle participe à la création de l'Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public du Limousin (URPEP).

En 2012, elle participe à la création du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « PEP EN LIMOUSIN ».

1.2 Identité et valeurs : LAICITE – CITOYENNETE – SOLIDARITE – EGALITE

Fidèle aux principes d'entraide énoncés par Louis Liard, traduits dans le monde contemporain, l'association les « PEP 23 » fait vivre les valeurs de laïcité, de citoyenneté, de solidarité et d'égalité dans chacun de ses projets d'établissements ou de service, dans chacune de ses actions et chacune des manifestations qu'elle organise.

Ses actions s'inscrivent dans le respect des principes laïques de la République et répondent aux principes énoncés par :

- La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ;
- Le droit social ;
- L'ensemble des lois et règlements qui couvrent le champ de ses activités ;
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Au titre de son appartenance à la Fédération Générale des PEP et dans le respect du projet fédéral 2018/2022, l'association les « PEP 23 » s'engage à agir :

- Pour la prise en compte de tous les handicaps physiques, mentaux et sociaux afin d'œuvrer à la construction d'une société inclusive et plus particulièrement d'apporter sa contribution à l'école inclusive ;
- Dans le respect de la démocratie et dans le respect de l'autre pour l'intégrité de sa personne, de sa dignité, de sa liberté de penser et d'agir ;
- Contre les diverses formes d'exclusion ;
- Pour la pratique d'une solidarité active ;
- Pour le développement de la citoyenneté et pour l'éducation globale du futur citoyen à la vie démocratique ;
- Pour la pratique du libre examen, du débat et de la délibération.

Les PEP23 veulent faire une large place aux initiatives des écoles, collèges, lycées du département, pour permettre aux élèves de s'engager, à leur mesure, dans des actions modestes ou de plus grande ampleur comme leurs aînés solidaires le firent avec le « sou des écoles ».

2 ETAT DES LIEUX

2.1 Plans, projets et schémas d'appui

Pour ancrer et définir son action sur le territoire du département de la Creuse, l'association Les « PEP 23 » s'appuie sur :

- **Plan Régional de Santé 2018/2028 ;**
- **Plan Autisme ;**
- **Projet Territorial de Santé Mentale ;**
- Plan d'action **Santé + 23 – Agir ensemble pour la santé en Creuse**, élaboré par l'ARS Nouvelle Aquitaine en novembre 2017 ;
- **Plan Particulier pour la Creuse** (et plus particulièrement son axe 3 « Accentuer les conditions du bien vivre en Creuse ») initié à l'automne 2017 par le Président de la République ;
- **Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'enfance.**

Le plan d'action « **Santé + 23 – Agir ensemble pour la santé en Creuse** » définit cinq priorités parmi lesquelles :

- Développer la prévention pour aider les Creusois à rester en bonne santé ;
- Faire des jeunes une cible prioritaire pour les actions de santé : adapter nos messages et nos actions ;
- Lutter contre les addictions alcool et tabac.

Le **Plan particulier pour la Creuse** s'engage à :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan « Santé + Creuse » sur la durée ;
- Soutenir la Creuse dans sa démarche de labellisation « département 100% inclusif » en proposant un accompagnement adapté et coordonné tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs aidants.

Le nouveau **schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance** inscrit l'action des établissements et services de l'association les « PEP 23 » dans un maillage local en réponse à la logique de parcours unique de l'enfant et au nom de ses besoins fondamentaux.

2.2 Réalités démographiques

CREUSE
Département

Faible densité de population
Faible taux de naissances
Population âgée
Taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale
Sous-équipement de l'offre médicale de proximité



Retard scolaire plus fréquent que dans les autres départements
Fort taux de mesures éducatives au bénéfice des enfants et adolescents



Le handicap : problématique localement forte
Détections précoces insuffisantes

Le département de la Creuse présente des caractéristiques significatives quant aux besoins de sa population.

- La Creuse compte un peu plus de 120 000 habitants ; il est l'un des départements les moins peuplés de la Région Nouvelle-Aquitaine. Sa densité est très inférieure à la moyenne nationale : 21,8 contre 118.
- Le département connaît une fuite démographique, un faible taux de naissances et un indice de vieillissement de 1,49 contre 0,97 à l'échelle régionale. En conséquence, sa pyramide des âges présente un fort déséquilibre, avec une surreprésentation des personnes âgées.
- Les familles présentent des fragilités : les indicateurs de pauvreté montrent tous des taux supérieurs aux taux nationaux.
- Il existe un sous-équipement de l'offre médicale de proximité.

S'agissant des enfants ou de la jeunesse en général, l'analyse statistique (Insee Flash Limousin n°19, décembre 2015, « Regards sur la pauvreté en Creuse ») montre que :

- "Pour l'une des populations cibles des politiques sociales que constituent les jeunes, la Creuse présente certains indicateurs sociaux moins favorables qu'en France.
- Le retard scolaire est un peu plus fréquent chez les jeunes Creusois : ils entrent plus souvent en 6e avec au moins un an de retard (13,6 % contre 10,8 en France à la rentrée 2014-2015). Lors de leur participation à la Journée Défense et Citoyenneté, un peu plus de pré-adultes et jeunes adultes qu'en France avaient des difficultés de lecture (11,4 % contre 8,6 %, en moyenne sur les années 2012 à 2014). Enfin, la Creuse compte un peu plus souvent qu'en France de jeunes adultes (18-24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en formation (23 % contre 20 %). Entre 2006 et 2011, cette proportion de jeunes « non insérés » a augmenté de cinq points".
- "Le département de la Creuse se caractérise par le fort taux d'enfants et de jeunes concernés par des mesures éducatives. Il détient même le « record » national avec 3,4% des 0-20 ans, pour une moyenne nationale de 1,9%. En 2014, le nombre de placements à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est de 3,9 pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans en France. Ce taux est de 5,1 en Creuse, nettement supérieur au taux national. Ces chiffres doivent être analysés avec prudence : ils sont le signe d'une forte précarisation des familles, mais sont aussi expliqués par des arrivées notables sur le territoire de familles en difficulté originaires des grandes métropoles, par des carences en matière d'équipements de soins qui accentuent les fragilités des enfants comme des adultes. En outre, le maillage très fin du territoire (plus de 30% des habitants sont connus d'un service social) génère un repérage précoce des situations de risque et une mise en place rapide de mesures de prévention et d'étayages divers".
- "Le nombre de familles avec enfant(s) porteur(s) de handicap semble être à la hausse sur le département, bien que ce dernier connaisse une diminution de la démographie. Le handicap est alors une problématique forte localement. A savoir que la détection du handicap est réalisée sur les enfants

âgés de 3 à 6 ans, autrement dit lors de la scolarisation. Les détections précoces (avant 3 ans) sont quant à elles quasi inexistantes”.

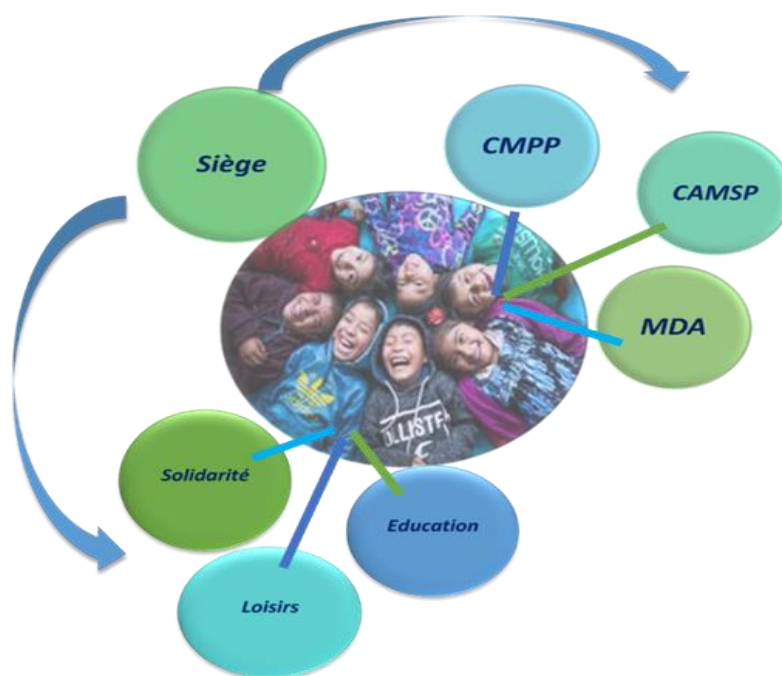
2.3 Mission(s)

Les finalités actuelles des « PEP 23 » restent fidèles à leurs engagements originels et aux valeurs de laïcité et de solidarité mais traduisent l'exigence d'apporter, dans une démarche globale de transformation sociale, des réponses adaptées aux besoins nés d'une société où se creusent plus profondément la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.

En ce sens, les « PEP 23 » se veulent force de proposition et d'innovation pour répondre aux nouveaux besoins des enfants, des jeunes et plus largement des adultes ainsi que pour défendre des valeurs et une vision de la société.

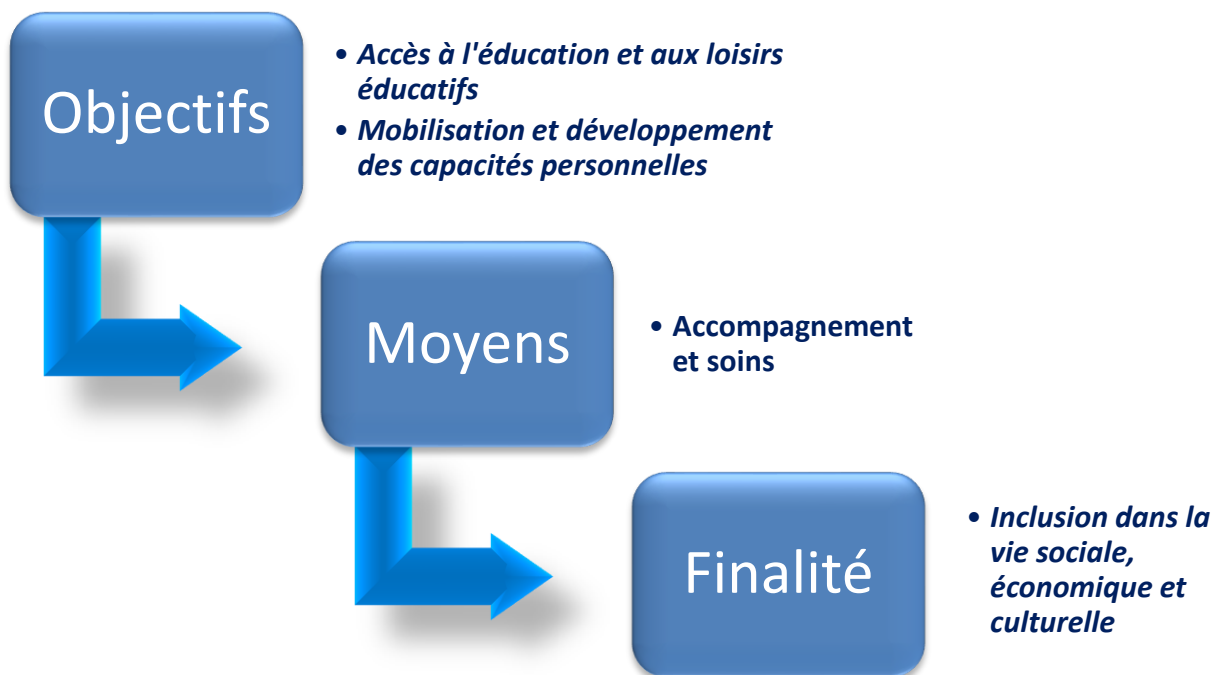
À ce titre, l'association des « PEP 23 » place la personne au cœur des réflexions préalables à toutes ses actions. Les « PEP 23 » œuvrent dans deux domaines d'action (le secteur social et médico-social et le secteur Education et Loisirs) de manière transversale. « Cette transversalité illustre la spécificité des PEP dans la mesure où elle permet une approche plurielle et globale des besoins, de leur analyse, mais aussi des principes de réponse, des réponses elles-mêmes ».

Présentation générale des activités



- ⇒ 34 salariés
- ⇒ 1165 bénéficiaires
- ⇒ 1800 élèves bénéficiaires d'actions collectives en milieu scolaire
- ⇒ 2.4 millions de budget

La mise en œuvre des actions « PEP 23 »



Les missions des « PEP 23 » sont :

- Complémentaires de celles de l'Etat pour le maintien du contrat social dans la République ;
- Inscrites dans les valeurs de l'école publique ;
- Sociales, éducatives et thérapeutiques.

Elles se déclinent dans trois domaines, au travers de différents établissements et services.

2.3.1 Le domaine social et médico-social

2.3.1.1 Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

(C.A.M.S.P.)



Le CAMSP accompagne des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuromoteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.

Ses missions principales :

- Dépistage et diagnostic précoces ;
- Prévention ;
- Soins et prise en charge ;
- Accompagnement parental.

Ses objectifs :

- Faciliter l'accès aux soins ;
- Soutenir les compétences des enfants accompagnés ;
- Permettre leur intégration dans un lieu de vie ;
- Faciliter leur scolarisation.

Ses supports :

- Consultations spécialisées ;
- Séances individuelles ou en groupe avec l'intervention d'un ou plusieurs spécialiste(s) (psychologue, psychomotricienne, ergothérapeute, kinésithérapeute, éducatrice de jeunes enfants, ...) ;
- Actions au sein de l'établissement et/ou à l'extérieur (lieu de vie, école, etc...) ;
- Lien avec les partenaires institutionnels et les praticiens libéraux.

*En moyenne 135
enfants suivis
chaque année*

2.3.1.2 Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique

(C.M.P.P.)



Le CMPP de la Creuse est un centre de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, recevant des enfants et adolescents (0 à 20 ans), ainsi que leurs familles.

Ses missions principales :

- Mettre en œuvre le diagnostic et le traitement d'enfants présentant des inadaptations liées à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement ;
- Développer une approche globale de la trajectoire comportementale des enfants accompagnés (neurologique, psychiatrique, psychologique, sociale) ;
- Contribuer à l'inclusion de l'enfant, notamment scolaire.

Ses objectifs :

- Proposer une prise en charge autour du soin, de l'accompagnement pédagogique, du soutien socio-éducatif ;
- Soutenir et mobiliser les ressources de l'environnement de l'enfant : famille, école, etc...

Ses supports :

- Consultations ambulatoires ;
- Approche pluridisciplinaire ;
- Rééducation médico-psychologique, psychothérapique et/ou psychopédagogique ;
- Guidance parentale et soutien à la parentalité.

*En moyenne 670
enfants et
adolescents
suivis*



2.3.2 Dans le domaine de l'accompagnement de l'adolescent et de sa famille

La Maison des Adolescents (M.D.A)

La MDA accueille les jeunes et leur famille, de manière anonyme, gratuite et confidentielle avec pour objectifs :



- **Soutenir** les adolescents et/ou leurs familles dans leurs difficultés, leurs démarches, ... ;
- **Inform**er les jeunes sur la santé, la sexualité, leurs droits, les institutions existantes, ... ;
- **Prévenir** les conduites à risques, ...
- **Orienter** les jeunes vers les structures ou les professionnels compétents et adaptés à leurs besoins.



Missions et principes de fonctionnement :

- L'accueil inconditionnel des adolescents de 11 à 21 ans, de leurs parents et familles (famille élargie, représentants légaux et assimilés) et des professionnels œuvrant dans le domaine de l'adolescence ;
- L'écoute, le soutien, l'information, sous forme d'entretiens (individuels, collectifs ou familiaux) ;
- La sensibilisation des jeunes et des parents aux thématiques de santé et de citoyenneté ;
- Le travail en réseau avec tous les acteurs concernés par les adolescents.

Plus de 1 800 élèves
bénéficiaires
d'actions collectives
en milieu scolaire

Chaque année, plus
de 180 jeunes en
entretiens d'accueil et
d'accompagnement

Plus de 90 parents
reçus en entretiens
d'accueil et
d'accompagnement

2.3.3 Dans le domaine de la solidarité, de l'assistance pédagogique, de l'éducation et des loisirs

Ce sont des actions pédagogiques, éducatives, culturelles et de loisirs : classes de découverte, séjours vacances, actions de solidarité, actions scolaires et périscolaires.

Fidèle à ses engagements et compte tenu des spécificités géographiques du département, l'association accorde la priorité aux petites écoles et collectivités rurales.



- **La solidarité « PEP 23 »**

La solidarité « PEP 23 » permet d'attribuer une aide aux enfants des écoles et établissements creusois dont les familles connaissent une situation sociale ou financière difficile.

Cette contribution peut être utilisée pour le règlement de la restauration scolaire, l'achat de vêtements, le départ en classe de découverte...

Les « PEP 23 » mènent également une action dans le cadre du programme « Vacances et insertion » de Solidarité Laïque en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Plus de 80
enfants
bénéficiaires
chaque année

- **Assistance Pédagogique**

En partenariat avec les services de l'Éducation Nationale, le Service d'Assistance Pédagogique À Domicile (SAPAD) contribue au maintien des apprentissages scolaires et du lien social chaque fois que le besoin en est exprimé, en cas de maladie ou d'accident.

Une dizaine
d'élèves
bénéficiaires
chaque année

- **Education et loisirs**

Le dispositif éducation et loisirs accompagne et aide aux départs en classes de découverte, colonies de vacances, voyages scolaires et courts séjours dans un centre du réseau national PEP. Des partenariats formalisés pour développer une offre complète de séjours vacances sur le territoire à destination des enfants creusois et leur famille.

La volonté de l'association de continuer à construire et favoriser le développement de l'enfant à travers différentes activités ludiques par la mise à disposition de jeux et de matériel éducatif et de loisirs aux écoles et structures adhérentes à destination des jeunes enfants creusois.

Une dizaine
d'enfants et leur
famille
bénéficiaires
chaque année



2.4 Synthèse diagnostique

INTERNE

Forces

- ⇒ Notre histoire, nos valeurs, notre appartenance au réseau national des PEP ;
- ⇒ Notre partenariat historique complémentaire de l'Ecole publique ;
- ⇒ Notre expérience et nos compétences dans le champ social et médico-social et le secteur éducatif et de loisirs ;
- ⇒ Nos différents établissements et services reconnus au titre de la prévention, du diagnostic et du traitement ;
- ⇒ Nos capacités de mobilisation pour répondre aux défis.

Faiblesses

- ⇒ Une baisse conséquente du nombre de nos adhérents ;
- ⇒ Une insuffisance de visibilité de nos actions ;
- ⇒ Une baisse de notre contribution historique dans les domaines de la solidarité et de l'éducation et loisirs : commission secours, voyage scolaire, classe de découverte ;
- ⇒ Les difficultés de notre service DAPEP compte tenu de la réorganisation de la semaine scolaire ;
- ⇒ La taille critique de notre association.

EXTERNE

Opportunités

- ⇒ Représentation au sein des institutions départementales (établissements, services et associations) ;
- ⇒ Accès aux instances locales et départementales ;
- ⇒ Appartenance à l'Association Régionale des PEP en Nouvelle-Aquitaine ;
- ⇒ Evolution de la commande publique ;
- ⇒ Projet de rapprochement associatif ;
- ⇒ Partenariats et coopérations.

Menaces

- ⇒ Difficultés de recrutement de compétences sur le territoire ;
- ⇒ Gouvernance menacée par le manque de renouvellement de ses membres ;
- ⇒ Enjeu de pérennité de l'association.

3 ORIENTATIONS – OBJECTIFS – PLAN D’ACTION

3.1 Philosophie générale du projet

Les engagements fédéraux 2018/2022

- ⇒ Promotion et mise en œuvre d’un projet de société inclusive ;
- ⇒ Contribution à une école de la République ;
- ⇒ Contribution au renforcement des liens sociaux ;
 - ⇒ Développement d’une approche participative.

Notre nouveau projet associatif doit permettre de réaffirmer l’identité et la pertinence du mouvement des PEP, notamment à travers la place qu’occupe notre association sur le département et au-delà.

Le cœur de mission défini par les membres du Conseil d’Administration doit permettre de lier les différents domaines d’actions des « PEP 23 », les différents établissements et services.

La traduction des valeurs que porte aujourd’hui notre association orientera toutes les actions des « PEP 23 » et doit faire sens pour les personnels.

Les orientations et objectifs du projet associatif s’appuient sur le choix de consolider la place des « PEP 23 » selon 2 axes :

Une politique de proximité



- ⇒ Continuer d’apporter une aide personnalisée aux enfants et à leurs familles ;
- ⇒ Favoriser le travail partenarial et les coopérations avec les associations départementales ;
- ⇒ Renforcer les liens déjà existants ;
- ⇒ Expérimenter de nouveaux dispositifs d’accompagnement à visée inclusive ;
- ⇒ Nous rendre visibles sur le département.

Une politique interdépartementale



- ⇒ Maintenir le travail partenarial avec les associations départementales en ex-Limousin ;
- ⇒ S’inscrire dans la dynamique de l’association régionale Nouvelle Aquitaine (ARPEP NA) dont nous sommes membres ;
- ⇒ Développer une politique de projet avec d’autres associations du réseau PEP au bénéfice du département.



3.2 Orientations du projet associatif

ORIENTATION 1 – ENFANTS, ADOLESCENTS ET LEURS FAMILLES

Améliorer la qualité du service

- Développer des organisations et procédures efficaces à chaque étape de mise en œuvre de nos missions au sein de nos ESSMS (CMPP, CAMSP, MDA) ;
- Renforcer la place des parents dans les parcours de soins et accompagnements ;
- Exercer une veille sur l'évolution des besoins et des connaissances.

Fluidifier le parcours des enfants, adolescents et des familles

- Développer les liens entre nos propres ESSMS ;
- Inscrire les missions de nos établissements dans une logique de parcours ;
- Renforcer la coopération avec l'école ;
- Favoriser la prévention.

Faire vivre nos valeurs

- Garantir une équité d'accès au parcours de soins et d'accompagnement au sein de notre territoire d'intervention.

ORIENTATION 2 – GOUVERNANCE ET MANAGEMENT

Inscrire l'association dans les politiques publiques

- Adapter notre stratégie, nos pratiques, nos réponses, à la commande publique et à l'évolution de l'environnement ;
- Consolider la position des « PEP 23 » sur le territoire ;
- Développer notre capacité à répondre à des projets.

Soutenir l'évolution des pratiques professionnelles

- Innover ;
- Être force de proposition ;
- Expérimenter et s'approprier de nouvelles pratiques ;
- Définir les besoins en compétences ;
- Adapter la formation en fonction des besoins.

Améliorer la communication interne et externe

- Développer et optimiser l'utilisation des supports numériques ;
- Densifier les relations avec les autorités de contrôle et de tarification ;
- Renforcer la proximité de l'association avec les professionnels ;
- Faire connaître et valoriser les actions des « PEP 23 » ;
- Renforcer la présentation de l'association auprès des familles.

Consolider la gouvernance

- Renforcer les connaissances techniques des membres du conseil d'administration ;
- Ouvrir l'association à d'autres personnes élargissant la complémentarité de regards, en particulier à des représentants des familles ;
- Réactiver la mission des administrateurs référents par établissement.

Garantir la cohérence des projets

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du projet associatif ;
- Innover les projets d'établissement ;
- Rester vigilants à la cohérence de la mise en œuvre des projets d'établissement avec le projet associatif.

ORIENTATION 3 – PARTENARIATS ET COOPERATION

Renforcer les partenariats opérationnels sur le territoire de proximité

- Conforter l'ancrage départemental des partenariats, notamment avec notre partenaire historique l'Education Nationale ;
- Consolider les coopérations avec les partenaires en lien avec l'école ;
- Formaliser les partenariats.

Développer les partenariats stratégiques

- Identifier les partenaires susceptibles de favoriser la qualité des parcours de soins et d'accompagnements ;
- Conduire la construction d'un rapprochement inter-associatif sur le département, pour pérenniser les valeurs et missions des « PEP 23 » ;
- S'inscrire dans de nouveaux dispositifs de coopération.



4 SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

Le suivi et l'évaluation du projet associatif seront confiés au "groupe projet" mandaté par le conseil d'administration.

Ce groupe se réunira trois fois par /an (février/juin/novembre), avec notamment une réunion en amont de l'assemblée générale qui donnera lieu à un rendu compte annuel.

Missions :

- Organiser des points d'étape réguliers ;
- Analyser les enjeux externes (environnement) et internes (association/établissements) ;
- Evaluer les progressions ;
- Proposer des adaptations ou des ajustements, si besoin ;
- Communiquer et rendre compte au conseil d'administration.

Support d'évaluation :

Le groupe aura la charge immédiate de concevoir un support d'évaluation, sur la base de fiches action, en pertinence avec les orientations générales du projet associatif et leur déclinaison en objectifs opérationnels.

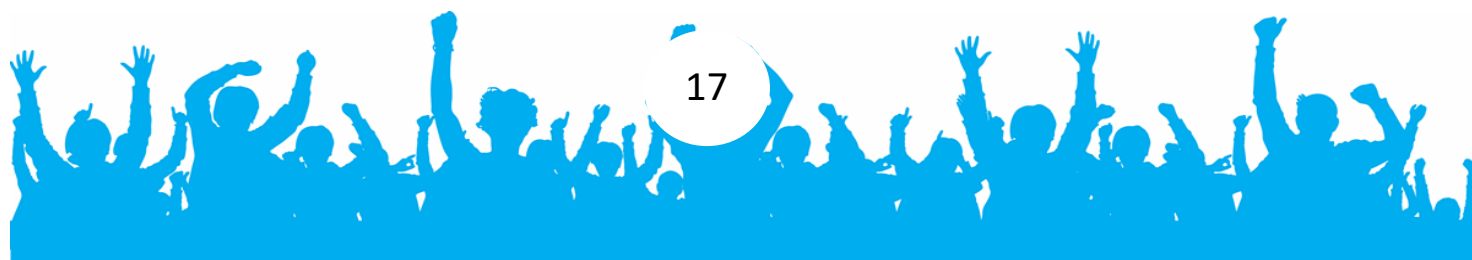
5 CONCLUSION

Par ce nouveau projet, l'association « PEP 23 » entend réaffirmer ses valeurs, conforter son engagement au profit des enfants et jeunes creusois et de leurs familles et poursuivre l'évolution de ses structures pour œuvrer vers une société inclusive.

La laïcité si souvent à l'ordre du jour et parfois remise en cause, la citoyenneté fragilisée par des phénomènes de désaffiliation sociale, la solidarité oubliée dans des comportements toujours plus individualistes et mercantiles, l'égalité difficilement accessible aux plus démunis demeurent, comme il y a cent ans, le socle sur lequel reposent les activités de notre association.

Dans la continuité du travail accompli, les « PEP 23 » décident de concentrer leurs efforts sur le département de la Creuse en liaison avec leurs partenaires et les structures du territoire pour œuvrer vers une société inclusive et le mieux-être des jeunes accompagnés.

Pour renforcer, dynamiser ses structures, l'association poursuivra l'évolution des pratiques afin de répondre aux mieux à la commande publique et à l'évolution des besoins. De même, elle s'engagera avec conviction dans un rapprochement associatif, gage de renforcement et de capacités à innover et se développer.



+ vignettes des administrateurs, par exemple :

*Les « PEP 23 » : une
association creusoise
au service de tous les
enfants*

*Les « PEP 23 » : un héritage historique,
des missions actuelles*

*Les « PEP 23 » :
pour un avenir
meilleur*

*Les Pupilles : un siècle
d'histoire et les « PEP 23 »
toujours d'actualité*